

**Arrêté du 17 mars 2017 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016
portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal de grande instance de Troyes**

NOR : JUSB1709080A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Troyes ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 décembre 2016 susvisé, sont rapportées.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 2016 susvisé devient l'article 1^{er} et l'article 3 dudit arrêté devient l'article 2.

Le reste sans changement.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Reims, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 17 mars 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON